

AVIS A LA POPULATION DES BREULEUX

Ordre du jour Assemblée communale du lundi 29 juin 2020 à 20h00 à la SALLE POLYVALENTE

Ordre du jour :

1. Comptes communaux 2019
 - a) Ratification des dépassements de budget ;
 - b) Approbation des comptes.
2. Adopter la modification du plan de zones et du changement d'affectation de la parcelle no 2146.
3. Autoriser le comité du Syndicat des Communes des Franches-Montagnes (SCFM) à procéder à l'acquisition de l'immeuble ft 3371 du ban du Noirmont d'une surface de 53'554 m² en zone d'activité au lieu-dit « Sous-la-Velle », propriété de M. Gérard Chapatte, pour un montant de fr. 2'150'000.- et à contracter l'emprunt nécessaire au financement.
4. Voter un crédit de fr. 40'000.- pour le remplacement du chauffage à mazout par un chauffage à pellets de l'appartement de la « Ferme Wittmer » ; donner compétence au Conseil communal pour définir son financement.
5. Voter un crédit de fr. 110'000.- pour la construction d'un chemin de desserte à une place de stockage de bois à mi-chemin entre la « croisée des 4 chemins » et le secteur ouest du « Neuf-Lac »; financement par subventions et prélèvement sur le fonds forestier d'exploitation.
6. Vente à Mme et M. Ardita et Renaud Friche de la parcelle no 1485, environ 767 m² de terrain à bâtir situé en zone Centre à la rue des Esserts, au prix de Fr. 120.- le m², pour la construction d'une maison familiale.
7. Promesse d'admission au droit de cité communal sollicitée par M. Ridha Meziene et son fils Ilian, ressortissants tunisiens, domiciliés aux Breuleux.
8. Promesse d'admission au droit de cité communal sollicitée par M. Liridon Salihu, ressortissant kosovar, domicilié aux Breuleux.
9. Divers.

Permanence des conseillers communaux

Les conseillers communaux, rapporteurs des dossiers, sont à votre disposition **jeudi 25 juin 2020 de 17h00 à 18h00 au bureau communal**, pour répondre à toutes vos questions au sujet des propositions soumises à l'Assemblée communale du 29 juin 2020.

Fermeture du bureau communal

En raison des vacances annuelles du personnel, le bureau communal sera fermé du **lundi 13 juillet au lundi 10 août 2020 y compris**.

La réouverture est prévue le mardi 11 août 2020.

De plus, le guichet communal sera ouvert du lundi 3 juillet au vendredi 10 juillet ainsi que du mardi 11 août au vendredi 14 août aux heures suivantes :

de 10h00 à 12h00 et de 15h30 à 16h45.

Services externes : vacances estivales

Du 6 juillet au 14 août 2020, les services communaux externes de la commune (voirie, eaux, STEP, etc.) sont atteignables au moyen du numéro suivant : **032.954.14.58**

Inscriptions à l'assurance-chômage pendant la fermeture estivale du bureau communal

Pendant la fermeture du bureau communal du 13 juillet au 10 août 2020 y compris, les inscriptions à l'assurance-chômage doivent s'effectuer directement auprès de l'Office régional de placement de Saignelégier.

Remplissage et vidange de piscines

Les propriétaires de piscine sont priés d'aviser le fontainier, M. Sébastien Hofstetter (079.247.91.81), lorsqu'ils prévoient de procéder au remplissage et à la vidange de leur piscine.

Ceci lui permettra de s'organiser en conséquence puisqu'une alarme l'avertit lorsqu'une consommation anormale d'eau est détectée.

Installation d'un défibrillateur

Suite à la validation d'un crédit à cet effet lors de l'Assemblée communale du 16 décembre 2019, un défibrillateur automatique est désormais disponible à l'entrée de la salle polyvalente de la Pépinière, du côté est, au niveau de l'étage des salles paroissiales.

Disponible 24h/24, il est à disposition du public en tout temps.

En cas de besoin, son utilisation est simple, il suffit de suivre les instructions données par l'appareil ou par un opérateur de la centrale d'alarme qui vous assistera.

Plus d'informations sur : www.reajura.ch

Ramassage du PET

Suite aux constatations répétées de la mauvaise utilisation des conteneurs PET mis à disposition dans les écopoints, le Conseil communal avait communiqué à la fin de l'année passée que si la situation n'évoluait pas, il serait contraint de supprimer cette prestation.

Comme le bilan est malheureusement négatif, il a été décidé de supprimer les conteneurs PET dans les écopoints mais de proposer une alternative pour la récupération de ces déchets par la mise à disposition de conteneurs lors de la récolte des déchets encombrants combustibles qui a lieu le 2^{ème} mercredi de chaque mois au hangar de la voirie, dès le mois d'août, pour une période d'essai jusqu'à la fin de l'année.

Nous rappelons que cette prestation n'est pas légalement obligatoire et que les commerçants vendant des produits PET mettent à disposition des conteneurs dans leur établissement.